



percer un mur mitoyen

Par **mike14**, le **07/06/2014 à 10:22**

Bonjour,
Le mur de la maison de mon voisin, sépare notre terrain.
Il y a un mois j'ai percé 2 petits trous pour fixer une corde à linge.
Aujourd'hui il me demande d'enlever mes 2 vis car il a peur que son mur fissure
Est-ce que je dois les retirer ?

Par **Lag0**, le **07/06/2014 à 10:38**

Bonjour,
Une fois encore, je pense qu'il faut bien préciser les choses.
Un mur mitoyen est un mur construit à cheval sur les 2 terrains et appartenant aux 2 propriétaires voisins.
Un mur construit en limite et qui n'appartient qu'à un seul propriétaire est un mur privatif.
Je ne suis pas certain que le mur de la maison de votre voisin soit bien un mur mitoyen.
Si comme je le pense, il est privatif, vous n'avez aucun droit d'y toucher et surtout pas d'y percer le moindre trou !